Comité des Clients Utilisateurs de RTE

Commission Accès au Réseau

Groupe de Travail

Consommateur

Relevé de conclusions de l'atelier du 16 avril 2021

Participants :

Aurelie MORON	CRE	Laurent COURTOIS	Norskeskog
Roman PICARD	CRE	Aurélien ARCHINARD	Storengy
Maguette CAMARA	PDL	OULHEN	?
Pierre DASTARAC	Celsa France	Adrien DEGRAVE	LME
Florencio PINON	Volvo	Franck AIME	PSA
Alain BRISSE	Orano group	David FERANDELLE	SNCF RESEAU
Yacine BENCHERIF	INEOS	Béatrice CAUMON	Naphtachimie
Didier DANEAU	NIDEC	Thibault ROCH	DATA 4 Group
Joris MEERSCHAERT	UNILIN		

Raphaël SIERRA	RTE – Département Accès au Réseau et Offres de Services
Mai-Anh CHAVANE	RTE – Département Accès au Réseau et Offres de Services
Laurent SAVI	RTE – Département Accès au Réseau et Offres de Services
Stéphane POLLINO	RTE – Département Accès au Réseau et Offres de Services
Anne-Lise RADENEZ	RTE – Direction Commerciale

***

Sommaire

1 planning prévisionnel 3
2 Evolutions présentées lors du précédent GT 3
2.1 Dépassements Ponctuels Programmés 3
2.2 Facturation du réactif 3
3 Présentation de nouvelles évolutions à discuter 4
3.1 Comptage 4
3.2 Responsable d'équilibre 4

1 PLANNING PREVISIONNEL

Les prochains ateliers sont prévus

- le 20/05 de 14h à 15h30 Cliquez ici pour rejoindre la réunion
- le 29/06 de 15h30 à 17h Cliquez ici pour rejoindre la réunion

D'autres ateliers pourront être ajoutés autant que de besoin avant les vacances d'été.
Les participants du GT sont invités à faire part de leurs souhaits sur le planning des thèmes abordés.
RTE va mettre prochainement en concertation l'article « réactif à l'interface avec le réseau public de transport ».

2 EVOLUTIONS PRESENTEES LORS DU PRECEDENT GT

2.1 Dépassements Ponctuels Programmés

Ce mécanisme est déjà présent dans le TURPE5 et précédents. Le TURPE prévoit la possibilité pour un client le demandant, et qui effectue des travaux, de bénéficier d'un barème de facturation spécifique le temps des travaux en contrepartie de la facturation des dépassements de puissance souscrite. La formulation de la disposition évolue à la marge avec le TURPE 6, insistant sur les éléments à fournir, les conditions, les contrôles par RTE, le tout devant être précisés dans le CART.

RTE présente le document envoyé aux participants du GT en amont de la réunion. Il présente a) les formalités attachées à la demande, b) les modalités d'application, c) les contrôles.

La rédaction proposée n'appelle pas de réaction de la part des participants du GT.

M Brisse (ORANO) demande le nombre de demandes de DPP traitées par RTE. RTE répond que les demandes émanent actuellement essentiellement des Gestionnaires de Réseau d'Electricité est conséquent ; RTE précisera le nombre de demandes des clients consommateurs qui est relativement faible.

2.2 Facturation du réactif

Comme précisé au dernier GT, RTE propose de ventiler les informations relatives à la bonne compréhension de la facturation du réactif :

- Dans l'article 4.2.2 « Réactif à l'interface avec le réseau public de transport », en vue d'une publication d'ici Août 2021
- Et dans les CART-C & CART-P

La rédaction proposée n'appelle pas de réaction de la part des participants du GT.

Le sujet appelle à réactions de M Ferandelle (SNCF-Réseau), M Courtois (Norskeskog)

- RTE a-t-il bien prévu de transmettre les simulations de facturation du réactif entre mars et août ? ➔ oui, cela est bien prévu ; les simulations portent sur les données des 4 dernières années. RTE attendait la publication au JO de la décision tarifaire pour les transmettre via les chargés de compte. A ce jour la décision n'est toujours pas au JO, néanmoins RTE devrait les transmettre courant mai.
- Est-ce que transmettra la méthode des calculs qui a conduit aux résultats correspondant aux simulations ? ➔ oui, à la demande.

3 PRESENTATION DE NOUVELLES EVOLUTIONS A DISCUTER

3.1 Comptage

RTE propose d'apporter des précisions sur plusieurs points notamment

- Rapports de transformation des transformateurs de mesure de courant et de tension : il s'agira de rappeler dans le CART que ces rapports sont fournis par le client, paramétrés dans les compteurs, précisés dans les Conditions Particulières du CART. Le Client devra également notifier RTE dans les meilleurs délais et au plus tard en J-5 les interventions impactant ces rapports.
- Contrôle en service : RTE précise le déroulement des vérifications périodiques telles que prévues par RTE en déclinaison de l'arrêté comptage de 2013. Il s'agira de préciser dans le CART que RTE peut être amené à déposer un compteur du client et le remplacer par un autre compteur.
- Vérifications contradictoires : elles sont prévues dans le cahier des charges de concession du RPT et dans le CART. Il s'agira de préciser qu'il s'agit d'une prestation annexe sur devis, et que le client devra informer RTE du planning prévisionnel de réparation en cas de non-respect du délai de remise en conformité.
- Relevé à distance des compteurs : RTE ne saurait être tenu pour responsable des délais d'intervention de l'opérateur tiers.

Le contrôle en service appelle à réactions de M Dastarac (Celsa)

- Est-ce les modalités de réalisation des vérifications périodiques sont connues et publiées ? est-ce que les résultats sont publics? En effet, dans le cadre des certifications ISO50001 des documents peuvent être nécessaires. RTE précise que dans le cas où le compteur du client a été prélevé dans le cadre de la vérification périodique sur demande, RTE peut fournir, au client que le demande, les résultats de la vérification. RTE apportera les réponses aux questions ultérieurement.
- Pourquoi les vérifications ne portent que sur l'actif alors que la part du réactif prend de l'importance ? RTE précise que les exigences de l'arrêté comptage de 2013 ne portent que sur l'actif, néanmoins des mécanismes de contrôles mis en place par RTE permettent à RTE de vérifier l'absence de dérive des compteurs sur l'actif et le réactif. RTE tâchera d'apporter des précisions ultérieurement.

3.2 Responsable d'équilibre

RTE présente les précisions qu'il souhaite apporter.

Le sujet n'appelle pas de réaction de la part des participants du GT.

Prochain atelier : le 20/05 de 14h à 15h30